

COMMUNE DE ST.BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER
Tél. 02 99 88 32 34 Fax. 02 99 88 39 35

ARRETE MUNICIPAL PORTANT RENOUELEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE
DU PORT DE PLAISANCE / N° 2017-15

Le Maire de la Commune de Saint-Briac,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret n° 2014-1670 du 30 décembre 2014 portant dispositions relatives aux ports communaux,

Vu le Code des transports et notamment son article R. 5314-17,

Vu la délibération du Conseil Municipal du conseil municipal de Saint-Briac-sur-Mer en date du 19 octobre 1984 portant décision de création d'un port de plaisance à Saint-Briac-sur-Mer,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1985 portant création d'un port de plaisance à Saint-Briac-sur-Mer et mise à la disposition de la commune du domaine public maritime concerné,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Conseil Portuaire du port de plaisance de Saint-Briac-sur-Mer est composé comme suit :

✓ **Président :**

Monsieur le Maire de Saint-Briac-sur-Mer, ou son représentant Madame Frédérique Cabrières, Conseillère Municipale déléguée ;

✓ **Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine :**

Titulaire : Monsieur Emmanuel THAUNIER, Président de la CCI d'Ille et Vilaine

✓ **Représentant le personnel concerné par la gestion du Port :**

Monsieur Olivier D'HEM, surveillant du Port

✓ **Représentant les usagers du Port :**

◆ membres désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) lors de la réunion du 28 décembre 2016 :

1. ■ titulaire : M. Eugène BESNOU – La Ville Desservie – 35800 Saint-Briac-sur-Mer
■ suppléant : M. Jean-Michel SEVIN - 35800 Saint-Briac-sur-Mer
2. ■ titulaire : M. Marc BECART– 12 bis chemin de la Souris – 35800 Saint-Briac-sur-Mer
■ suppléant : M. Jean-Pierre GENTIL – 5 rue Riga – 35200 Rennes
3. ■ titulaire : M. Bernard LALOUX – 10 bis rue de la Haye - 35800 Saint-Briac-sur-Mer
■ suppléant : M. Régis DEVAUX – la Haute Naye - 35800 Saint-Briac-sur-Mer

◆ membres désignés par le Maire de Saint-Briac-sur-Mer :

1 - représentant le Yacht-Club de Saint-Briac :

- titulaire : Mme Véronique LOTELIER ROBIN, Vice-Présidente du YCSB – 6 rue de la Haye – 35800 Saint-Briac-sur-Mer
- suppléant : M. Philippe PLOUJOUX – BP 19 – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

2 - représentant les associations touristiques :

- titulaire : M. Denis LAVRIL, 4 ter rue du Four de la Houle – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

- suppléant : M. Patrick REMINIAC – 6 bis boulevard de la Houle – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

3 - représentant les services nautiques, construction réparation :

- titulaire : M. Philippe GRUDE, Président SNSM – 22 chemin des Tourelles – 35800 Saint-Briac-sur-Mer
- suppléant : M. Christophe DESRIAC – 16 rue du Fléchet – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

Article 2 : Les nominations qui précèdent sont valables cinq ans à compter de la signature du présent arrêté, sauf le cas où les intéressés cesseraient de remplir les fonctions qui ont motivé leur désignation.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis au contrôle de légalité en Préfecture.

Article 4 : Le Maire, les services sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Briac, le 2 février 2017



Le Maire,
Vincent DENBY WILKES.